



## *Le mot du Maire*

*Chers Amis,*

*Comme c'est l'usage, le début de l'année est l'occasion de faire une rétrospective de l'année passée et de détailler les projets pour l'avenir.*

*Tout d'abord, j'aurai une pensée pour deux de nos compatriotes et amis, Jean-Jacques Denis et Renée Lefort, qui nous ont quittés en cette année 2016. Je leur rendrai hommage au nom de tous les Vandoliens. Jean-Jacques Denis fut conseiller municipal de 1971 à 2008, pendant 37 ans. Chacun se souviendra de son souci de toujours rendre service et de son génie du bricolage. Renée Lefort fut adjointe pendant 8 ans (de 2008 à 2016). Elle s'était également fortement investie dans les activités de l'association « la Vandolienne ».*

*L'année 2016 s'est achevée dans la précipitation administrative liée à l'entrée de nos 143 communes dans la communauté urbaine du Grand Reims.*

*Je ne reviendrai pas sur les motivations de ces deux lois visant à fusionner les communautés de communes décidées par les gouvernements des deux présidents de la République précédents.*

*Dans un premier temps, votre conseil s'est interrogé sur l'intérêt de telles réformes. En particulier, sur le transfert de la gestion des voiries des communes vers la Communauté urbaine. La réactivité des décisions risque d'en être sérieusement ralentie, car il est manifeste que l'on éloigne la décision des citoyens concernés.*

*Les premiers épisodes de fonctionnement montrent qu'un conseil de communauté urbaine composé de plus de 200 membres risque de n'être qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises par une majorité insensible aux propositions émises par les maires d'un territoire rural.*

*Souhaitons que l'objectif de neutralité fiscale ne soit pas qu'un affichage des premiers temps. En effet, votre conseil, en n'augmentant pas les impôts locaux depuis une trentaine d'années, a montré son attachement à la modération de la pression fiscale locale, dans la durée.*

### ***Le bilan de l'année 2016 :***

- Le Plan Local d'Urbanisme est en voie d'achèvement. C'est le dernier qui sera réalisé par la commune, puisque cette compétence est également transférée vers la Communauté urbaine. C'est pourquoi, la nécessité de sa révision est apparue de manière à l'orienter vers un développement raisonnable, en cohérence avec nos objectifs ruraux,*

- Les travaux de mise en accessibilité du cimetière, exigée par l'Etat, ont été réalisés pour un montant de 10 300 € HT, avec une subvention de 20 % de la Région Grand-Est.
- Les travaux d'aménagement de la rue de Serzy et du parking de la salle communale ont été achevés pour un montant de 130 000 € HT.
- Le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'opération « participation citoyenne » en liaison étroite avec la gendarmerie. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire.
- Faute de pouvoir recruter de nouveaux sapeurs-pompiers, le corps de première intervention de la commune a été dissous. J'avoue avoir été un peu triste de cette décision, car comme beaucoup d'entre vous, j'ai fait partie de cette vénérable institution et en ai gardé de bons souvenirs. Que soient remerciés tous les sapeurs-pompiers bénévoles qui ont œuvré depuis fort longtemps au service des habitants. A ce jour, c'est le centre de secours de Fismes qui est compétent pour les interventions d'incendie et de secours dans le village.

### **Les projets pour 2017 :**

A la suite de l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques ainsi que de la réfection de l'éclairage public de la rue du Clos Bénard et de la place, le conseil avait décidé en 2015 de lancer le projet d'aménagement de la voirie de la place Sainte Philomène. L'année a été mise à profit pour affiner cette réflexion et lancer ces travaux. La Communauté urbaine prendra le relais pour leur réalisation.

L'association « La Vandolienne » a proposé de nombreuses activités tout au long de l'année : repas des seniors avec animation, sortie spectacle du Roseau, festival « Les Eauxditives », en liaison avec l'école intercommunale de Vandeuil, le carnaval des écoles, la chasse aux œufs de Pâques, la soirée du 13 juillet, la soirée du Beaujolais.

Tous nos remerciements iront aux bénévoles et à toute l'équipe de La Vandolienne.

Cette année encore, l'équipe du fleurissement a œuvré pour agrémenter les massifs communaux et décorer le village en cette période de fêtes de fin d'année. Pour la première fois, des illuminations ont été mises en place dans le village. Je pense que vous en avez apprécié le spectacle. Vous retrouverez les photographies de ces réalisations dans ce bulletin et sur le site de la commune : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)

Pour conclure, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2017, vœux de santé d'abord, de prospérité et du bonheur de vivre dans notre beau village de Vandeuil.

François Mourra

# *Réunions*

---

*Conseil municipal*



# Réunions du conseil municipal

## (résumé)

### REUNION DU 25 AOUT 2016

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, J.Daemers, H.Fournaise, C. Gérard, E. Griffon, F. Servagnat

**Excusés** : R. Lefort, G. Novak

**Président** : F.Mourra, Maire

**Secrétaire** : E. Griffon

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

#### MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5210-1-1

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRe » portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne, notifié à la commune le 12 octobre 2015,

Vu la délibération 31/2015 du conseil municipal,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne arrêté le 30 mars 2016.

Vu l'arrêté préfectoral de projet de périmètre proposé, Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, confirme sa position prise dans la délibération 31/2015

#### TRAVAUX

##### - Aménagement de la place

Le Maire détaille les résultats du rapport de présentation effectué par l'assistant maître d'ouvrage et l'architecte urbaniste.

Ce rapport comporte un état des lieux précisant la situation actuelle et un diagnostic des points faibles et points forts du projet envisagé.

La conclusion propose des orientations d'aménagement des différents secteurs de la place du village.

Trois problèmes contigus à la place ont été soulevés :

- L'état de la maison située à l'angle de la sente de la victoire,
- L'avenir du bâtiment de la coopérative,
- L'état d'entretien de l'entrée de la propriété du 2 de la place Saint Philomène.

Le Maire informe le conseil des démarches engagées pour régler ces problèmes, qui seront poursuivies avec

les responsables concernés.

L'estimation approximative des travaux s'élève à 185 000€ HT.

Le Maire explique que cet aménagement était prévu depuis plusieurs années dans le programme pluriannuel de réfection des voiries du village. Le transfert de compétence de la voirie à la Communauté urbaine impliquera la poursuite de cette action par cette dernière.

Le conseil donne son accord pour le lancement de ces travaux.

##### - **Choix du Maître d'œuvre de cette opération**

L'assistant à la maîtrise d'ouvrage étant déjà retenu lors de l'étude de faisabilité, le conseil doit choisir les prestataires qui seront chargés de cette opération.

Le Maire donne connaissance de la proposition transmise par le cabinet CEREG et l'architecte qui a réalisé l'étude de faisabilité. Les montants sont les suivants :

- 11 275 € HT pour le Maître d'œuvre
- 5 610 € HT pour l'architecte urbaniste.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne retenir que la proposition du maître d'œuvre (CEREG), pour 11 275 € HT. En effet, le projet concernant principalement l'aménagement de voiries, le conseil estime que l'apport d'un architecte n'est pas nécessaire.

##### - **Réalisation des travaux du cimetière prévus dans l'Agenda d'accessibilité pour les ERP de la commune**

Le Maire informe le conseil Municipal que le Décret no 2014-1327 introduit une nouvelle notion importante d'attestation d'accessibilité. En effet, le propriétaire d'un établissement ou d'une installation soumis à l'obligation d'accessibilité est responsable de la transmission de l'attestation d'accessibilité ou du dépôt de la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée concernant cet établissement ou installation.

Afin de respecter les dispositions dudit décret, le Maire précise que les prestations suivantes ont été effectuées :

- L'état des lieux et le traitement des données accessibilité,
- L'établissement d'une synthèse intégrant les données patrimoniales,
- La définition d'une stratégie de mise en accessibilité,

- L'élaboration du programme de travaux avec échéancier
- L'identification des demandes de dérogations éventuelles avec une argumentation
- La formalisation de l'Ad'AP pour dépôt en Préfecture.

Le Maire explique que la mission confiée au cabinet S2RI a permis de réaliser le diagnostic et l'état des lieux des deux établissements recevant du public dans la commune, à savoir l'église et le cimetière. La salle étant de réalisation récente est conforme à l'accessibilité des handicapés.

Le dossier a été transmis à la Préfecture et la commission a donné un avis favorable au projet.

En ce qui concerne l'église, une demande de dérogation sera déposée, pour un aménagement réduit.

L'estimation des travaux nécessaires à l'aménagement du cimetière s'élève à 35 180 € HT. Le projet intègre la réalisation d'allées nécessaires à l'accès à l'espace disponible (extension et columbarium).

Le Maire informe le conseil qu'il a consulté l'entreprise SOLOTRA pour obtenir un devis.

Celle-ci a remis une proposition qui s'élève à 10 391,25 € HT, donc bien inférieure à l'estimation du rapport initial.

Le Maire indique qu'il sollicitera la Région « Grand Est » pour une subvention, qui devrait être de l'ordre de 20%.

Le conseil donne son accord pour lancer la réalisation de cette opération.

#### **NOMINATION D'UN REGISSEUR POUR LA GESTION DE LA SALLE**

A la suite de la démission de Renée Lefort de son poste de régisseur pour raison de santé, le Maire indique que sur sa proposition, et après avis favorable de la perceptrice, il a pris un arrêté qui nomme Monique Mareigner régisseur titulaire et Christine Gérard, régisseur suppléant pour la gestion de la salle.

#### **AVENIR DU CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS DE VANDEUIL**

Le Maire indique au conseil que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) vient de nous informer de l'inaptitude d'une grande partie des sapeurs-pompiers du Corps de Première Intervention (CPI) de notre commune, qui, de fait, souhaitent passer la main à des jeunes volontaires du village.

Ce corps, qui a toujours fonctionné grâce au bénévolat, a rendu de grands services par le passé (interventions rapides sur des incendies locaux,

destructions de nids de guêpes et de frelons, participation au déneigement du village, etc...)

Aussi, deux solutions se présentent :

- Maintenir le Centre de première intervention en renouvelant l'effectif actuel et en recrutant un nombre suffisant de nouveaux sapeurs-pompiers domiciliés dans le village.

- Constaté la pénurie de l'effectif qui ne permet plus de maintenir un tel corps. Par conséquent, le SDIS demandera la suppression de ce corps de sapeurs-pompiers.

Ainsi, en concertation avec les sapeurs-pompiers actuels, il a été décidé de lancer un appel aux éventuelles candidatures, qui peuvent être déposées à la mairie aux horaires d'ouverture, avant le 30 septembre 2016. Les candidats devront subir un examen médical d'aptitude et recevront des formations adaptées aux différents types d'interventions.

#### **ELAGAGE DES ARBRES SURPLOMBANT LES VOIES PUBLIQUES DE LA COMMUNE**

Lors d'une visite du village en compagnie des adjoints et suite aux plaintes d'habitants du village, il a pu être constaté qu'un certain nombre de branches d'arbre empiétaient sur le domaine public et dans certains cas menaçaient la sécurité des personnes et des biens.

C'est le cas, en particulier, des propriétés liées au château de Vandeuil (2, place Saint Philomène) et de la maison au carrefour de la rue du clos Bénard et de la sente de la victoire.

Le Maire indique que pour le château, il avait adressé des courriers recommandés à l'ancienne propriétaire qui, depuis est décédée. Une relance sera donc effectuée auprès du nouveau propriétaire.

Pour la maison en ruine, il a adressé plusieurs lettres recommandées revenues sans avoir été livrées au destinataire. Aussi, le conseil décide de lancer la procédure concernant les biens en l'état d'abandon manifeste.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire de rechercher toutes les solutions à ce problème et de prendre les mesures nécessaires à la cessation de ce désordre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord à cette décision.

#### **UNESCO**

Le Maire indique au conseil qu'il reçut un courrier de l'association « Coteaux, Maisons, Caves de Champagne » qui a obtenu l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de trois paysages de la Champagne.

Cette association s'appuie en partie sur les cotisations des collectivités de la zone d'engagement (320 communes de l'appellation Champagne).

Le montant de la cotisation est de 0,50€ par habitant, soit pour la commune 109 €.

Après discussion et compte tenu de l'intérêt de cette action, le conseil décide de verser cette cotisation.

#### **DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire explique que la décision de réaliser les travaux du cimetière prévus dans l'Agenda d'accessibilité pour les ERP de la commune nécessite de prendre une décision modificative au budget 2016.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

#### **REVISION DU PLU**

A sa demande, le Maire passe la parole à Hervé Fournaise pour exposer une proposition concernant le classement dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme des terrains qu'il possède.

Cette contribution sera débattue lors du prochain atelier de travail sur la révision du PLU, en présence de l'Agence d'Urbanisme.

#### **REUNION DU 31 OCTOBRE 2016**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, J. Daemers, C. Gérard, E. Griffon, G. Novak, F. Servagnat

**Excusés** : R. Lefort, H.Fournaise,

**Président** : F.Mourra, Maire

**Secrétaire** : E. Griffon

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion.

#### **TRAVAUX**

##### **- Mise en accessibilité du cimetière**

Le Maire rappelle que l'agenda proposé par la commune pour effectuer les accessibilités des établissements recevant du public conformément à la loi a été approuvé. Lors de sa dernière séance, le conseil a retenu la proposition de l'entreprise SOLOTRA pour l'exécution de ces travaux. Le Maire indique que cette entreprise lui a signalé que le démarrage de ces travaux est prévu dans le courant de la seconde quinzaine de novembre. Le Maire indique qu'il a sollicité la Région « Grand Est » pour une subvention, qui devrait être de l'ordre de 20%.

##### **- Aménagement de la place**

Le Maire explique qu'à la suite du dernier conseil, il a rencontré le maître d'œuvre en présence des adjoints pour mettre au point le projet

d'aménagement de la place, qui se précise et sera présenté prochainement aux riverains de la place Saint Philomène.

Le Maire commente le plan dans sa forme actuelle.

Le coût est inférieur à celui prévu. Il sera détaillé à la suite de cette réunion.

Le diagnostic des enrobés, obligatoire depuis peu, sera engagé prochainement.

##### **- Proposition de GRDF**

Le Maire explique qu'il a été contacté par GRDF qui recherche un site pour installer une antenne permettant d'assurer le contact par voie hertzienne avec les compteurs des usagers desservis et situés dans une partie du village (rue de Sachs, rue de la Robe et route de Breuil). GRDF a mentionné être dans la phase de recherche d'un site approprié à ce service et demande si la commune lui donne son accord pour tester la faisabilité de la pose d'un émetteur dans le clocher de l'église, tous les frais d'installation et d'équipement étant à sa charge. Le conseil accepte cette proposition.

#### **AVENIR DU CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS DE VANDEUIL**

Lors de la réunion de conseil du 25 août 2016, le Maire a indiqué que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) l'avait informé de l'inaptitude d'une grande partie des sapeurs-pompiers du Corps de Première Intervention (CPI) de notre commune, qui n'était pas à jour de leur visite médicale indispensable à la détermination de cette aptitude.

Le Maire rappelle qu'il avait provoqué une réunion le 21 juillet 2016, en présence des adjoints et des sapeurs du corps pour connaître leurs intentions.

Lors de cette réunion, les sapeurs-pompiers actuels ont souhaité passer la main à des jeunes volontaires du village et à les assister éventuellement dans une phase de transition. Ils ont regretté les contraintes grandissantes de cette mission et estimé ne plus être en mesure de l'assurer dans de bonnes conditions.

Ce corps, qui a toujours fonctionné grâce au bénévolat, a rendu de grands services par le passé (interventions rapides sur des incendies locaux, destructions de nids de guêpes et de frelons, participation au déneigement du village, etc...). Aussi, lors de cette réunion, deux solutions alternatives ont été retenues:

- Maintenir le Centre de Première Intervention en renouvelant l'effectif actuel et en recrutant un nombre suffisant de nouveaux sapeurs-pompiers domiciliés dans le village et reconnus aptes,

- Constater la pénurie de l'effectif qui ne permet plus de maintenir un tel corps. Par conséquent, la suppression du corps de sapeurs-pompiers de la commune sera demandée au SDIS.

En concertation avec les sapeurs-pompiers actuels, il a été lancé un appel aux éventuelles candidatures, qui pouvaient être déposées à la mairie aux horaires d'ouverture, avant le 30 septembre 2016. Bien sûr, il était indiqué que les candidats devraient subir un examen médical d'aptitude et recevoir des formations adaptées aux différents types d'interventions.

Cette annonce a été diffusée à partir de fin août 2016 par tract dans les boîtes à lettres des habitants du village et sur le site internet de la commune.

A la date fixée, constatant qu'aucune candidature n'a été transmise à la mairie, et compte tenu du départ des membres actuels du corps de sapeurs-pompiers, le conseil, après en avoir délibéré, décide la suppression de ce CPI de Vandeuil et transmettra cette décision au SDIS.

#### **CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire expose que la Société FME propose d'effectuer la maintenance du réseau d'éclairage public de la commune. La convention, d'une durée de 1 an, prévoit une visite annuelle préventive des installations deux fois par an, au coût de 450 € la visite, et une intervention rapide, en cas de panne, facturée sur la base du bordereau des pièces de remplacement.

Après en avoir débattu, le conseil autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance.

#### **PLAN D'ALERTE DU SIEG**

Les captages et réservoirs d'eau potable représentent des points sensibles. Des pollutions accidentelles ou liées à des actes de malveillance peuvent se produire. Pour prévenir au maximum leurs impacts sur les captages, des périmètres de protection sont instaurés pour tous les sites de production du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne (SIEG).

Il est à noter que le SIEG a réalisé, conjointement avec le délégataire (SUEZ), un autodiagnostic de vulnérabilité de l'ensemble des sites de production et/ou stockage (en octobre 2015). Des pistes d'amélioration pour la sécurisation des sites ont pu être mises en avant. Les mesures préventives pour réduire les risques ainsi identifiées sont priorisées et en cours de mise en œuvre par le SIEG.

Pour prévenir les risques de pollutions et les réduire au maximum, le SIEG met en œuvre un plan d'actions préventives pour la protection de la ressource en eau (suivi des installations par les délégués, renforcement des clôtures, mise en place de dispositifs permettant de limiter les accès à l'eau, etc.). Des mesures curatives sont également envisagées : by-pass,

interconnexions, etc. (les études sont en cours).

En cas de crise, le premier réflexe des administrés est de se renseigner auprès du maire ou des conseillers municipaux. Le SIEG doit donc tout mettre en œuvre pour communiquer précisément aux élus communaux sur les causes et la gestion de la crise. Le SIEG doit assurer la communication aux élus communaux par le biais du maire (et/ou des délégués).

Pour ce qui est de l'organisation éventuelle de l'alimentation de secours (eau en bouteilles), il a été convenu de définir au préalable les différents lieux de distribution (selon les communes impactées) pour éviter de les déterminer dans l'urgence. Ceux-ci doivent être facilement accessibles par un camion et si possible avoir à disposition un charriot élévateur. En ce qui concerne Vandeuil, le site de la nouvelle coopérative semble correspondre à ces critères. Le Maire indique qu'il a interrogé la Présidente et des Vice-présidents de la coopérative, qui ont donné leur accord.

#### **REVISION DU PLU**

Le Maire présente le projet de révision du PLU. A ce jour, il ne reste plus à régler que le problème des zones humides et à dominante humides définies par les services de l'Etat. Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet, avec les services et propriétaires concernés. Pour inscrire ces zones en zones urbanisables, l'Etat demande de réaliser une étude technique permettant de lever le doute sur ce caractère humide du site. Le propriétaire concerné a décidé de commanditer une telle étude. Dès les résultats connus, le PLU pourra être arrêté.

#### **REUNION DU 28 NOVEMBRE 2016**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, H.Fournaise, C. Gérard, E. Griffon, G.Novak, F. Servagnat

**Excusés** : R. Lefort, J. Daemers

**Président** : F.Mourra, Maire

**Secrétaire** : E. Griffon

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion.

#### **TRAVAUX**

Le Maire rend compte au conseil de l'avancement des travaux engagés :

##### ***Mise en accessibilité du cimetière***

Le Maire indique que ces travaux débiteront dans quelques jours et seront terminés comme prévu avant la fin de l'année.

### **Aménagement de la place**

Le Maire signale que la réunion de présentation du projet aux riverains s'est bien déroulée, en présence des adjoints et du maître d'œuvre. Tous les habitants et propriétaires concernés, qui étaient présents, ont pu avoir des réponses aux questions qu'ils se posaient. La consultation des entreprises est en cours.

### **ILLUMINATIONS DU VILLAGE**

Le Maire informe le conseil que la société FME a adressé une proposition de pose et de fourniture en location de branches lumineuse sur les candélabres existants dans le village.

Le coût est évalué à 1 148,50 € HT.

La période d'illumination envisagée s'étendra de la deuxième semaine de décembre à la Saint Vincent.

Après débat, le conseil donne son accord pour cette opération et précise les candélabres à équiper.

### **RAPPORT ANNUEL DU SYVALOM**

Le Maire projette les pages du rapport d'activités 2015 du SYVALOM. Ce rapport est consultable sur le site de la commune ([www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)).

Après commentaires, le conseil prend acte de ce rapport.

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX DE CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

Le Maire indique au conseil que trois ateliers de travail ont été créés pour préciser les thèmes suivants :

- Gouvernance de la nouvelle structure
- Evaluation des nouvelles charges liées au transfert de compétences (voiries...)
- Avenir de la gestion des services des eaux, de l'assainissement et des ordures ménagères.

Il expose la synthèse de ces travaux qui doivent permettre à la nouvelle structure de fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **COLIS DES SENIORS**

Cette année, le conseil décide que la distribution des colis sera effectuée par Claude Moreaux, Gérard Novak et Eloi Griffon. Le coût du colis est fixé à 40 € pour les personnes seules et à 50 € pour les couples. Une bouteille de champagne sera ajoutée à chaque colis. Cette distribution concerne les Vandoliens d'au moins 70 ans, inscrits sur la liste électorale (20 personnes seules et 4 couples)

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération liée à la suppression du CCAS.

### **AVANCEMENT DU PLU**

Le Maire donne la parole à Hervé Fournaise, qui indique qu'il a fait réaliser le pré-diagnostic concernant les zones humides et à dominante humide. Le conseil prend connaissance des résultats des mesures effectuées en différents points des zones étudiées.

Ces résultats seront transmis à l'agence d'urbanisme et à la DDT pour information et permettront de définir les futures zones à urbaniser dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune.

### **REUNION DU 16 DECEMBRE 2016**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, C. Gérard, E. Griffon, F. Servagnat

**Excusés** : H.Fournaise, J. Daemers (pouvoir F.Mourra), G. Novak

**Président** : F.Mourra, Maire

**Secrétaire** : E. Griffon

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion.

### **TRAVAUX DE LA PLACE SAINTE PHILOMENE ET DE SA VOIRIE**

Le Maire rappelle les différentes étapes du dossier de l'aménagement de la place Sainte Philomène et de sa voirie, à savoir :

10/08/2016 : Délibération du conseil sur le choix du maître d'œuvre

10/08/2016 : Présentation du projet et délibération du conseil sur approbation

28/11/2016 : Annonce au conseil du lancement de la consultation

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (Annonce Matot Braine du 24 /11/2016)

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 9/12/2016 à 12 H

ESTIMATION : 195 083 € HT

CRITERES DE JUGEMENT : PRIX (40%) et VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60%)

OUVERTURE DES PLIS : Vendredi 23 octobre 2016 à 8 H30

DOSSIERS DEMANDES : 14

REponses: 6

Suivant les critères de jugement (40 % le prix, 60 % valeur technique), l'entreprise SOLOTRA a fourni l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de 193 871,70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce choix et donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce choix et donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents relatifs à cette opération.

#### **AVANCEMENT DU PLU**

Le Maire explique qu'il a transmis à la DDT et à l'agence d'urbanisme pour avis l'étude réalisée dans le cadre des zones humides et à dominante humides concernées par la révision du PLU de la commune.

Le conseil prend connaissance des résultats des mesures effectuées en différents points des zones étudiées.

Ces résultats montrent qu'il faudra ôter une parcelle de la zone reconnue comme humide, mais qu'une compensation sera faite de manière à conserver une surface équivalente. Dès accord de la DDT, le conseil proposera cette solution.

#### **ACCORDS CADRES**

Le Maire explique que le 1<sup>er</sup> janvier prochain, aura lieu le passage en communauté urbaine.

Aussi, afin de pouvoir solliciter les entreprises locales, un accord cadre doit être signé pour tout marché d'un montant inférieur à 25 000 € HT. Il propose de signer cet accord avec trois entreprises locales : RAMERY, OPTIMUM TRAVAUX et SOLOTRA.

Le conseil donne son accord à cette proposition.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire livre au conseil les informations suivantes :

- Il a reçu l'accord de la subvention de la Région pour les travaux de mise en accessibilité du cimetière.
- Il a reçu le jugement condamnant les actes de vandalisme réalisés par des jeunes sur la signalétique du village.
- France Télécom envisage de démonter la cabine téléphonique du village, inutilisée depuis l'arrivée des téléphones mobiles.
- Comme les autres maires concernés (Jonchery, Prouilly, Ventelay,...), il a appris par hasard que le conseil départemental envisageait d'affecter les élèves du secondaire au collège de Saint Thierry, au lieu de Fismes. Le conseil s'oppose à cette décision et demande à ce que la priorité soit faite aux enfants du département de la Marne dans cet établissement. Il est en effet inacceptable de transporter nos enfants sur une distance beaucoup plus longue, sur un parcours plus dangereux.

° ° °

## **ETAT CIVIL 2016**

### ***Ont rejoint les Vandoliens :***

Louis LEKKI, né le 16/03/2016

Elly HERBAUT, née le 25/07/2016

### ***Nous ont quittés***

Jean Jacques DENIS, décédé le 16/03/2016

Renée LEFORT, décédée le 30/11/2016

*Tous les documents concernant l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du village sont disponibles sur le site de la commune : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)*

## *Les travaux de mise en accessibilité du cimetière*



*La législation introduit une nouvelle notion importante d'attestation d'accessibilité. En effet, le propriétaire d'un établissement ou d'une installation recevant du public est soumis à l'obligation d'accessibilité.*

*La réalisation d'un diagnostic a été confiée au cabinet S2RJ et a permis de réaliser l'état des lieux des deux établissements recevant du public dans la commune, à savoir l'église et le cimetière. La salle, de réalisation récente, est conforme à l'accessibilité des handicapés. Le dossier a été transmis à la Préfecture et la commission a donné un avis favorable au projet. En ce qui concerne l'église, une demande de dérogation sera déposée, pour un aménagement réduit.*

*L'entreprise SOLOTRA a été consultée et a remis une proposition qui s'élève à 10 391, 25 € HT, donc bien inférieure à l'estimation du rapport initial.*

*La Région « Grand Est » a accordé une subvention de 20% du montant des travaux HT.*



# *Animations*

## *Vie locale*



# Décorations de Noël



## *Les illuminations de Noël*



*Pour la première année, le conseil a décidé de faire installer des illuminations dans le village. Celles-ci viennent compléter les décorations de Noël, installées par l'équipe des Vandoliens bénévoles.*

## *La soirée Beaujolais*



## *Les vœux*



*Comme le veut la tradition, le Maire a accueilli les habitants de la commune et les élus du secteur, en présence du conseiller départemental.*



## *Le téléthon*

*Annie et Christine sollicitent chaque année les Vandoliens pour participer à l'opération nationale du Téléthon.*

*Dans notre secteur, c'est l'office de tourisme de Fismes qui centralise les dons collectés.*

*En 2016, la vente des jacinthes a rapporté 4 997 €.*

*Merci pour votre générosité.*

## *Assemblée générale de l'association La Vandolienne*



*L'assemblée générale de l'association "La Vandolienne" aura lieu*

*le mardi 28 février 2017, à 20 H, à la mairie.*

*Tous les habitants qui souhaitent participer aux animations sont cordialement invités.*

## *Programme des animations 2017*



- le 28 février à 20 h : Assemblée générale de l'Association ouverte à tous les habitants.*
- le 1er avril à 15 h à la salle municipale : Atelier pâtisserie et chasse aux œufs de Pâques, pour les enfants de moins de 14 ans.*
- le 9 juillet : Apéritif, paëlla, jeux (participation à définir)*
- le 15 octobre : Fête de la citrouille.*

*Retrouvez les événements communaux et toutes les informations utiles sur le site de la commune : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr)*

# *Le repas des Séniors*



*A l'invitation de la Vandolienne, les Séniors se sont retrouvés en ce début d'année dans la salle de la commune pour l'habituel repas animé par Jean François Cellier et servi par les bénévoles de l'association.*

# Calendrier 2017 de collecte des ordures (village)



Lhéry, Serzy, Vandeuil

## Calendrier de collecte 2017

Collecte des ordures ménagères

Collecte des déchets recyclables

*Votre poubelle usuelle ou vos sacs de tri sont à sortir la veille au soir du jour de collecte.*

### À déposer dans le sac de tri :



### Ne pas déposer :

- Les plastiques ne ressemblant ni à une bouteille ni à un flacon
- Les polystyrènes
- Les gros cartons

Janvier						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		4	5	6	7	8
2	3					1
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		5	6	7	8	9
3	4				1	2
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

Mai						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		3	4	5	6	7
1	2					
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		7	8	9	10	11
5	6		1	2	3	4
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



Lhéry, Serzy, Vandeuil

## Calendrier de collecte 2017

Collecte des ordures ménagères

Collecte des déchets recyclables

*Votre poubelle usuelle ou vos sacs de tri sont à sortir la veille au soir du jour de collecte.*

### À déposer dans le sac de tri :



### Ne pas déposer :

- Les plastiques ne ressemblant ni à une bouteille ni à un flacon
- Les polystyrènes
- Les gros cartons
- Les emballages en verre

Juillet						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		5	6	7	8	9
3	4					
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Septembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		6	7	8	9	10
4	5			1	2	3
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		4	5	6	7	8
2	3					1
9	10	11	12	13	14	15
18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		6	7	8	9	10
4	5			1	2	3
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

# Calendrier 2017 de collecte des ordures (Rue de Sachs, Rue de la Robe, Route de Breuil)

**Sycomore**  
Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Ouest Alsain

**Breuil-sur-Vesle, Jonchery-sur-Vesle, Montigny-sur-Vesle**

## Calendrier de collecte 2017

**Collecte des ordures ménagères**  
**Collecte des déchets recyclables**

*Votre poubelle usuelle ou vos sacs de tri sont à sortir la veille au soir du jour de collecte.*

**À déposer dans le sac de tri :**

- Les cannettes, boîtes de conserve, aérosols
- Les cartonnets et briques alimentaires
- Les papiers, livres, prospectus, magazines, enveloppes, courriers
- Les plastiques en forme de bouteilles ou de flacons

**Ne pas déposer :**

- Les plastiques ne ressemblant ni à une bouteille ni à un flacon
- Les polystyrènes
- Les gros cartons
- Les emballages en verre

Janvier							Février						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28					
30	31												

Mars							Avril						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30

Mai							Juin						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	19	20
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30		
29	30	31											

**Un doute, une question ?**  
Numéro vert (gratuit) 0 800 500 373 [www.sycomore51.fr](http://www.sycomore51.fr)

**Sycomore**  
Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Ouest Alsain

**Breuil-sur-Vesle, Jonchery-sur-Vesle, Montigny-sur-Vesle**

## Calendrier de collecte 2017

**Collecte des ordures ménagères**  
**Collecte des déchets recyclables**

*Votre poubelle usuelle ou vos sacs de tri sont à sortir la veille au soir du jour de collecte.*

**À déposer dans le sac de tri :**

- Les cannettes, boîtes de conserve, aérosols
- Les cartonnets et briques alimentaires
- Les papiers, livres, prospectus, magazines, enveloppes, courriers
- Les plastiques en forme de bouteilles ou de flacons

**Ne pas déposer :**

- Les plastiques ne ressemblant ni à une bouteille ni à un flacon
- Les polystyrènes
- Les gros cartons
- Les emballages en verre

Juillet							Août						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31			
31													

Septembre							Octobre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	21	22
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29
							30	31					

Novembre							Décembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
27	28	29	30				25	26	27	28	29		

**Un doute, une question ?**

# *Vous vous posez une question sur votre village...*

## Vandeuil

Un village champenois entre vignes, céréales et forêts



Le village | Vie municipale | Démarches administratives | Vie pratique | Les associations

---

### Actualités

Soirée Barbecue...



A 19 H : repas et barbecue avant la retraite aux flambeaux (salle communale)

*En savoir plus...*

### Agenda

Vous êtes ici : **Accueil**

## Bienvenue



Quel que soit le motif de votre visite, bienvenue sur la vitrine officielle de Vandeuil, commune pétillante...

L'objectif de ce site est de répondre à vos attentes, en présentant notre village, en dévoilant son histoire et en mettant à votre disposition des informations pratiques et utiles.

Vos remarques et vos observations éventuelles permettront de le faire vivre et évoluer.

Nous espérons qu'après ce parcours virtuel, vous aurez envie d'une visite réelle, au cours de laquelle nous serions heureux de vous accueillir.

## *Ayez le réflexe de consulter le site de Vandeuil !*

*Beaucoup d'habitants viennent chercher en mairie des renseignements qu'ils peuvent obtenir facilement en consultant le site de notre village, régulièrement mis à jour par Jo Daemers.*

*Il vous permet d'accéder à des données sur le village (son environnement, son histoire et ses caractéristiques...) mais aussi à des informations pratiques, telles que :*

- La vie municipale (composition des conseils, syndicat et autres structures intercommunales, l'urbanisme, les bulletins...)*
- Les démarches administratives (carte d'identité, passeport, inscription sur la liste électorale...)*
- La vie pratique (scolarisation des enfants, eau, électricité, ordures ménagères...)*
- Les associations qui participent à l'animation du village.*

*Ce site est perfectible et vos suggestions seront les bienvenues.*

**Son adresse : [www.vandeuil.fr](http://www.vandeuil.fr).**